

# Trier? C'est pas sorcier!

---



MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-MAURICE

Taxe au sac  
Mode d'emploi & informations pratiques



[www.trier-pas-sorcier.ch](http://www.trier-pas-sorcier.ch)

 **ANTENNE**  
RÉGION VALAIS ROMAND

Taxe au sac

# Mode d'emploi



## Pourquoi?

Parce que la loi fédérale l'impose depuis... 1996!

Avec la taxe au sac, chaque personne paie en fonction de la quantité de déchets qu'elle produit. Rendu obligatoire en 1996 par une révision de la loi fédérale sur la protection de l'environnement, le principe du pollueur-payeur a été progressivement introduit dans tous les cantons suisses. Objectif: atteindre un taux de recyclage de 60% d'ici 2020. Car si les Suisses sont des champions, ils sont aussi... les plus gros producteurs de déchets d'Europe.

## Pour qui?

Pour tout le monde

Le Valais romand introduira la taxe au sac le 1<sup>er</sup> janvier 2018. La plupart des autres cantons la pratiquent déjà.

## Qu'est-ce qui change?

Un sac blanc et rouge remplacera le sac noir actuel.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, des sacs blancs arborant le slogan «Trier? C'est pas sorcier!» seront vendus dans les magasins. Il s'agira du sac taxé réservé au Valais romand. A partir de cette date, seul ce sac sera autorisé à être jeté dans les conteneurs destinés aux ordures ménagères. Si une période de transition sera bien entendu nécessaire, des contrôles seront rapidement mis en place, et les resquilleurs amendés.





## Comment ça fonctionne?

### Un financement sur 3 piliers

Le coût des déchets doit être couvert, au niveau communal, par trois piliers:

- la taxe au sac, qui participe au financement de la collecte et de l'élimination des ordures ménagères incinérables,
- la taxe de base, calculée par commune et selon ses critères, qui finance les frais d'infrastructures (écopoints, déchetterie, etc.),
- et l'impôt, en lien avec le traitement des déchets dont l'auteur ne peut être identifié (ex. voirie, etc.).

## Combien ça coûte?

### 1 franc 90 le sac de 35 litres

Chaque sac de 35 litres coûtera 1 franc 90.

Le prix des sacs sera de :

- 0,95 franc - le modèle 17 L
- 1 franc 90 - le modèle 35 L
- 3 francs 40 - le modèle 60 L
- 6 francs 20 - le modèle 110 L.

A noter qu'à chaque fois que vous achetez un sac, près de 80% de son prix est reversé à votre commune, le solde finançant sa fabrication et sa distribution. Le versement est basé sur les tonnages acheminés par votre commune à l'usine d'incinération.

La taxe de base sera elle aussi adaptée. Sur notre commune, elle sera de 115.- par ménage et par an, auxquels s'ajoute un montant de 20.- par personne et par an.

## Pourquoi trier?

### Pour le bien de notre environnement

Vous l'aurez compris, le jeu consiste donc, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, à tout mettre en œuvre pour remplir le plus lentement possible votre sac d'ordures ménagères afin d'utiliser un minimum de sacs.

Une série de nouvelles habitudes de tri vous permettra d'y arriver. Le site web [www.trier-pas-sorcier.ch](http://www.trier-pas-sorcier.ch), dans sa section «Tri, mode d'emploi», prodigue de très nombreux conseils pour vous aider à trier mieux, et plus. Car... Trier? C'est pas sorcier!